

# CHRONIQUE

## de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

**FAIT DIVERS**

**LA FIN DE**  
**L'ÉPISODE**  
*Lumière*

**La marque**  
**de la bête**  
"666" (1ère Partie)

**La séparation des pouvoirs une réalité au Togo :**

**Le parlement a rejeté les reformes**  
**politiques**  
**proposées par le**  
**gouvernement**



Des députés lors d'un vote à main levée (Photo archives)

**Enfin les Etats généraux**  
**de la presse togolaise :**

**Les acteurs du secteur**  
**à Kpalimé pour**  
**relever le pari de la**  
**professionnalisation**



Le Pm Ahoomey-Zunu et les ministres posant avec les journalistes

**L'Agence DOSI Golfe**  
**Lomé-Commune**  
**officiellement implantée**

**La CEET dans une nouvelle dynamique :**

**Des chefs agences et chefs**  
**commerciaux à l'école**  
**de la relation clientèle**



Les participants à la formation

**BRÉSIL 2014 :**  
**L'Argentine en finale**  
**face à l'Allemagne**

# L'Agence DOSI Golfe Lomé-Commune officiellement implantée

La Délégalion à l'Organisation de Secteur Informel (DOSI) de Mme Ingrid AWADE a officiellement implanté, le 1er juillet dernier, son agence Golfe Lomé-commune lors d'une cérémonie à Lomé. C'était en présence d'un parterre d'autorités administratives publiques, privées, traditionnelles et des invités.



L'assistance avec au premier rang les officiels

C'est le début du projet d'implantation des agences de la DOSI sur toute l'étendue du territoire togolais.

Dans sa quête d'une croissance durable et inclusive, le gouvernement, sous l'impulsion éclairée du Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, a mis un accent

particulier sur la croissance en réduisant le secteur informel.

Selon la Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Mme Bernadette Balouki-Leguezim qui a présidé cette rencontre, " le gouverne-

ment estime, qu'à travers le soutien au développement des initiatives privées, à haute intensité de main d'œuvre, dans les secteurs des bâtiments, de l'artisanat, du commerce, de l'agriculture et des services, nous assure-

rons une création massive d'emplois pour gagner le pari de la réduction de la pauvreté et de la lutte contre la vulnérabilité. "

En plus de cette agence de la région Maritime, cinq (5) autres seront également implantées dans les chefs-lieux des régions des plateaux, centrale, Kara et Savanes. Pour la Directrice Générale Ingrid Awadé, l'objectif général de cette stratégie de décentralisation est de rapprocher les structures de la DOSI des populations concernées aux fins de favoriser l'éclosion et l'appui des initiatives individuelles ou collectives, porteuses de création d'emplois et d'inclusion économique et sociale, conformément aux objectifs de la

Stratégie de Croissance Accélérée et de la Promotion de l'Emploi (SCAPE).

Rappelons que la Délégalion à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI), à la différence des autres Agences, est une institution rattachée à la Présidence de la République compte tenu de son caractère transversal lui permettant de travailler en partenariat avec plusieurs ministères tels que ceux en charge de l'Agriculture, de l'artisanat, du commerce, des transports, de l'emploi, des arts et de la culture, du développement à la base, du secteur privé, etc.

Carole AGHEY

## La CEET dans une nouvelle dynamique : Des chefs agences et chefs commerciaux à l'école de la relation clientèle

Dans le cadre de la poursuite de l'exécution de la feuille de mission assignée à la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET), la direction générale de cette société organise, du 07 au 12 juillet prochain à Lomé, une formation à l'intention de ses chefs d'agences et chefs commerciaux, sur le thème " Management et gestion de la relation clientèle ". Cette formation interactive de six jours est assurée par le cabinet français TRICOMPENCES.

Elle vise à outiller les chefs d'agences et chefs commerciaux de la CEET afin d'améliorer le volet satisfaction de la clientèle, un maillon essentiel dans la structure de la Compagnie.

Au menu de cette formation assurée par le consultant Nicolas Merand du cabinet français TRICOMPENCES, des échanges d'expériences, la maî-

trise des outils de management des ressources humaines, la gestion des ressources humaines, l'entretien de bonnes relations avec la clientèle, l'amélioration significative de la communication avec la clientèle, la gestion des conflits commerciaux,...

" Vous êtes l'image de la CEET (...) Vous devriez être à l'écoute de la clientèle. S'il n'y a pas la clientèle, nous n'existons



La table à l'ouverture des travaux; au milieu le DG de la CEET

pas ! C'est dire que cette clientèle doit être satisfaite de nos prestations.", a lancé à l'ouverture des travaux, le directeur général de la CEET, Dr Gnéandé

Djétéli aux participants. Le DG de la CEET leur a demandé de s'approprier les notions essentielles sur lesquelles portera la formation, ceci afin d'inscrire la

Compagnie dans la nouvelle dynamique voulue par ses premiers responsables.

Le formateur, Nicolas Merland, a pour sa part, invité les participants à un partage d'expériences et de bonnes pratiques mais aussi à être disposés à accepter les critiques afin d'améliorer leurs prestations. Pour ce faire, chaque participant sera, au cours des travaux, soumis à un exercice pratique, notamment la présentation d'une situation de management.

Rappelons que les travaux de cet atelier prennent fin samedi prochain.

JPB

## Plus de visa d'entrée au Togo pour la diaspora togolaise à partir du 21 Juillet 2014

A compter du 21 juillet 2014, les Togolais détenteurs de passeports étrangers, n'auront plus besoin d'un visa pour entrer ou sortir du Togo. Ainsi en a décidé le gouvernement à l'issue du conseil des ministres du 02 juillet dernier.



Robert Dussey, ministre des Affaires Etrangères

La mesure, selon un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération, intervient en réponse à la recommandation relative à l'exemption de visa aux Togolais de la diaspora, faite

au Gouvernement togolais lors des assises de la diaspora

tenues à Paris, Montréal et Lomé, il y a quelques mois

Le gouvernement a décidé d'exempter de visa d'entrée et de sortie tous les Togolais détenteurs de passeport étranger, à l'exception de ceux ayant légalement renoncé à leur nationalité togolaise d'origine. Tout voyageur d'origine togolaise, possédant une autre nationalité, est désormais exempté de visa d'entrée au Togo. Une décision prise par le gouvernement pour rendre plus facile le déplacement des Togolais de la diaspo-

ra. C'est dire que désormais pour rentrer au pays, les membres de la diaspora devront présenter un passeport du pays d'accueil accompagné d'une carte nationale d'identité en cours de validité, d'une carte de résidence ou d'une carte consulaire dûment délivrée par un consulat ou tout autre document attestant qu'il sont originaires du Togo.

Pour les titulaires de passeport togolais, rien ne change d'autant plus qu'aucun visa n'est exigé à l'entrée sur le terri-

toire national. Cette disposition était réclamée par la Diaspora depuis de nombreuses années. Selon le gouvernement, il a accédé à cette requête afin de rendre plus facile les déplacements vers Lomé pour des raisons familiales ou d'affaires.

Rappelons que la diaspora togolaise est estimée à 1,5 millions de membres.

Dao Espoir

## TRIBUNE LIBRE

Les Etats généraux de la presse togolaise appartiennent désormais à l'histoire. Ces assises historiques qui ont été inclusives du fait de l'implication de tous les acteurs ont permis de lever le voile sur les problèmes qui minent ce secteur et de proposer des solutions pour redorer le blason du métier de journaliste au Togo. En attendant la mise en œuvre des différentes recommandations formulées par les participants, nous vous proposons cette tribune de la ministre en charge de la communication, Mme Anaté Kouméalo publiée quelques heures avant ces Etats généraux.

### Bâtir ensemble une presse moderne et prospère

Du 30 juin au 2 juillet, nos regards seront tournés vers Kpalimé où se tiendront les états généraux de la presse togolaise. Ces assises tant attendues s'annoncent d'ores et déjà comme un repère important dans la consolidation des bases de la société pluraliste et plus responsable que notre pays s'attèle à condui-

re depuis quelques décennies.

Les états généraux de la presse ont tout d'abord été voulus par les acteurs des médias eux-mêmes. Après des années de pratique professionnelle, chacun s'accorde sur la nécessité d'un nouveau départ.

Ce rendez-vous est également une réponse du gouverne-

ment aux besoins que les citoyens ressentent d'être mieux informés, par des professionnels soucieux d'apporter leur contribution à la bonne marche des affaires du pays.

C'est un cadre d'échange et de partage unique. Les professionnels auront l'occasion de discuter à cœur ouvert et sans



Mme Kouméalo Anaté, ministre de la Communication, des Arts et de la Culture...

tabou, mais dans un climat apaisé, pour établir un diagnostic des difficultés qui minent le secteur. Car, c'est un devoir citoyen et une obligation pour tous les acteurs concernés de sauvegar-

Suite à la page 4

## CHRONIQUE de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest  
Récépissé n°0338/05/03/08  
15 BP : 82 Lomé - Togo  
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA  
90 01 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre  
Carole AGHEY  
A. KAPO  
B. Talom.  
Jean-Pierre B.

Imprimerie St Louis  
Tirage : 2000 ex.

## La séparation des pouvoirs une réalité au Togo : Le parlement a rejeté les réformes politiques proposées par le gouvernement

La démocratie est en marche au Togo. Les élus du peuple ont rejeté à une large majorité le projet de loi sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles déposé par le gouvernement sur la table de l'Assemblée Nationale. Ces réformes qui consacrent la limitation du mandat présidentiel et le mode du scrutin à deux tours, n'ont pas rencontré l'adhésion de la majorité des députés à l'Assemblée Nationale. Le rejet de ce projet de loi par les élus du peuple démontre à suffisance la réalité de la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire dans notre pays.

Il est vrai que le parti au pouvoir dispose d'une majorité à l'Assemblée Nationale mais le gouvernement ne peut en aucun cas lui dicté sa volonté. Plusieurs exemples démontrent cette indépendance du parlement, notamment le vote de la levée de l'immunité parlementaire du député de l'opposition, Targone de la coalition Arc-en-ciel. Des députés du parti au pouvoir qui ne n'approuvent pas cette levée de l'immunité ont voté contre.



Les députés à l'Assemblée Nationale

Certains leaders de l'opposition, notamment Jean Kissi du CAR, Patrick Lawson de l'ANC et d'autres encore s'étaient réjouis de ce vote contraire de ces députés du parti au pouvoir. Ils ont indiqué dans leur intervention sur les médias que le parti au pouvoir, UNIR, était en difficulté ou mieux qu'il est en voie d'éclatement.

Aujourd'hui, les mêmes députés du parti au pouvoir ont voté contre un projet de loi soumis par le gouvernement et la même opposition trouve qu'ils ont reçu des consignes de vote. Quelle aberration ! L'on se souvient qu'en 2000, les députés de la majorité avaient voté une censure contre le Premier ministre,

Adoboli Eugène, poussant le gouvernement à la sortie.

En mars 2013, la Cour Constitutionnelle avait rejeté certains articles de la loi organique de la HAAC qu'elle avait jugés non conformes à la Constitution. Malheureusement, tous ces exemples ne semblent pas édifier l'opposition qui voit mal le rejet, par le parlement, du projet de loi soumis par le gouvernement. Et pourtant, des députés de la majorité avaient attiré l'attention de l'opposition sur des articles qui sont de nature à exclure certains candidats. Mais l'opposition est restée intransigente en incluant la rétroactivité dans le texte qui exclut l'éventuelle candidature

du président Faure Gnassingbé.

Il va sans dire que le peuple qui a élu les députés du parti UNIR ne pardonnerait pas à ceux-ci s'ils se permettaient d'adopter une loi qui exclut son candidat.

Le rejet des réformes par l'Assemblée Nationale est donc imputable à l'intransigeance de l'opposition qui devrait mettre de l'eau dans son vin au lieu de chercher des boucs émissaires. L'on a encore en mémoire le dialogue de Togo Télécom 2 où l'opposition est allée avec une plate-forme non négociable exigeant la limitation du mandat avec effet immédiat.

Cette intransigeance avait soulevé l'indignation d'un diplomate occidental qui trouvait à juste titre que notre opposition est irresponsable. En somme, l'opposition a œuvré à l'échec des réformes institutionnelles et constitutionnelles qui devraient consacrer la limitation du mandat présidentiel et vider ainsi le reliquat de l'Accord Politique Global signé en 2006 à Ouagadougou.

Le gouvernement a de bonne foi envoyé le projet de loi sur ces réformes mais ne pouvait pas forcer les élus du peuple à aller

contre leur aspiration politique. Le ministre de la Décentralisation, Gilbert Bawara dément " toute consigne du gouvernement donnée aux députés de la majorité pour voter contre le projet de loi introduit à l'Assemblée nationale par le Chef du gouvernement ". Il souligne que le gouvernement ne s'intéresse pas à la vie interne des partis politiques ni aux indications ou directives que tel ou tel parti politique donne à ses élus.

C'est d'ailleurs pourquoi le gouvernement ne s'offusque pas lorsque les textes envoyés au parlement sont modifiés ou amendés, voire rejetés. La loi de finance soumise cette année par le gouvernement a subi des modifications avant son vote par les députés. Il va sans dire que le gouvernement respecte le vote des députés et s'abstient de s'immiscer dans l'exercice de leurs prérogatives. L'article 52 de la Constitution est clair là-dessus : tout mandat impératif est nul. Le gouvernement ne peut donc en aucun cas donner des consignes de vote aux députés que le peuple a librement choisis.

Aliziu Dominique

## Enfin les Etats généraux de la presse togolaise : Les acteurs du secteur à Kpalimé pour relever le pari de la professionnalisation

Du 30 juin au 02 juillet dernier, plus de 250 professionnels des médias et acteurs indirects ont pris part aux Etats généraux de la presse à l'INFA de Tové à Kpalimé. Ouverts par le chef du Gouvernement, Kwéssi Séléagodji Arthème Ahoomey-Zunu, en présence d'une forte délégation ministérielle, les travaux de ces assises ont pris fin sur une note de satisfaction et d'espoir en des lendemains meilleurs pour la famille de la presse togolaise. En témoignent les résolutions et recommandations de ce grand rendez-vous des médias.

de la Communication (HAAC), le ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et de la Formation Civique et les organisations professionnelles représentatives de Presse, avec l'appui conjoint de l'Etat togolais et du Système des Nations Unies au Togo, avaient pour objectif de rendre la presse togolaise plus professionnelle. Spécifiquement, il était question, entre autres, de renforcer les capacités managériales des responsables des organes de presse ; de renforcer les capacités institutionnelles des médias et des Organisations Professionnelles ; d'institutionnaliser l'organe d'autorégulation ; d'encourager la diversité et la



Le Pm Ahoomey-Zunu et les ministres posant avec les journalistes

définir les mécanismes de la corégulation ; etc.

Ces assises se sont articulées autour de trois thématiques transversales, à savoir : " Presse et communication en revue ", " Le management appliqué à la presse et à la communication ", et " La presse et la communication en perspective ". Ces thématiques ont été le socle sur lequel quinze communications se sont reposées, notamment le cadre institutionnel et normatif de la presse et de la communication, les professionnels des médias face aux défis de l'éthique et de la déontologie, les infractions récurrentes dans la presse togolaise, la formation et le recyclage des journalistes, la gestion d'une entreprise de presse, les appuis institutionnels et financiers pour une presse professionnelle, la transformation des médias publics en offices et

le statut du journaliste du secteur public, la place de la convention collective dans la professionnalisation du métier de journaliste, le leadership féminin dans la presse, etc.

Des travaux en commissions ont permis aux participants de prendre une part active à ces assises qui ont une sorte d'effet cathartique en ce qu'elles ont édicté de nouvelles mesures pour une nouvelle dynamique dans la corporation.

A l'ouverture des travaux de ces assises, le Premier ministre, Arthème Ahoomey-Zunu, tout en faisant remarquer que " la presse togolaise est traversée par une crise de croissance caractérisée par l'usage abusif de la liberté d'expression au mépris des règles professionnelles d'éthique et de déontologie ", a souhaité que ces états généraux soient l'occasion de définir les solutions pour la professionnalisation de

ce secteur. Le PM Ahoomey-Zunu a invité la presse togolaise à être au " service de la paix, de la justice et de la cohésion nationale ".

Et le ministre de la Communication, des Arts, de la Culture et de la Formation Civique, Dr Kouméalo Anaté, de se réjouir " d'avoir au Togo une presse variée et diversifiée " ; une presse qui, lorsqu'elle joue pleinement son rôle, " constitue un puissant levier pour le progrès, un moteur pour le renforcement du lien social ", mais qui en revanche, lorsqu'elle " faillit à sa mission, devient un frein à tout processus de développement ".

A la fin des travaux encadrés par d'éminents experts nationaux et étrangers, plusieurs recommandations ont été formulées allant dans le sens d'une renaissance de la presse togolaise. Un plaidoyer spécial a même été adopté par les participants qui ont décidé de la mise en place d'un comité ad hoc chargé d'œuvrer pour l'ouverture des médias fermés, notamment Radios X Solaire et Légende FM.

De même, un comité de suivi de ces Etats généraux devra être mis en place dans les jours qui viennent afin de rendre effectifs tous les vœux et cris de cœurs émis par les journalistes togolais à Kpalimé.

JPB



Les travaux en commission; ici la commission Convention collective

Placés sous le thème " Le pari de la professionnalisation ", les Etats généraux de la presse togolaise co-organisés par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et

variété des contenus éditoriaux en promouvant la spécialisation dans les médias ; d'examiner les pistes pour améliorer l'image de la presse au sein du public, de

# TRIBUNE LIBRE **Bâtir ensemble une presse moderne et prospère**

Suite de la page 2

der le pluralisme et d'éviter les dérapages.

Il s'agit pour les professionnels de décider de leur avenir en définissant de nouvelles orientations pour un secteur qui a besoin davantage de professionnalisation.

La rencontre de Kpalimé devra permettre, entre autres, de renforcer les capacités managériales des responsables des organes de presse et des organisations professionnelles, d'encourager la diversité et la variété des contenus éditoriaux en promouvant la spécialisation des supports et des journalistes et de définir les mécanismes de co-régulation. Le cadre législatif et réglementaire sera examiné afin d'être mieux adapté ; des mesures concrètes seront prises pour

renforcer l'image de la presse auprès de l'opinion publique. Il est également attendu de cette rencontre des recommandations pour améliorer les conditions de vie et de travail des journalistes ainsi que leur sécurité sur le terrain. Des discussions auront lieu sur les possibilités de fédérer les organisations syndicales et associatives. Le gouvernement togolais

attache une grande importance à la réussite de ces états généraux. Il souhaite accompagner, dans la mesure de ses possibilités, les acteurs de la presse, à travers le ministère chargé de la Communication et la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC).

Le succès de ces états généraux dépend avant tout des professionnels eux-mêmes, de leur

adhésion et de leur implication totale à cette initiative. C'est pour cette raison qu'il faut, d'ores et déjà, saluer la détermination des journalistes qui, mus par un esprit patriotique, se sont impliqués corps et âme dans la préparation de ce rendez-vous voulu par tous.

En dépit de quelques difficultés et des défis inhérents à la tâche, les états généraux se tiendront comme prévu du 30 juin au 2 juillet.

Tous les acteurs concernés ont le devoir de prendre part activement à ces assises.

Quelle que soit l'appartenance politique ou la ligne éditoriale des journaux et de leurs responsables, l'heure n'est plus aux tergiversations.

Nous poursuivons tous le même objectif : la bonne santé de la presse, condition sine qua non pour renforcer la démocratie au Togo.

Les journalistes doivent éviter les surenchères inutiles, les jugements hâtifs, la polémique stérile, pour privilégier durant les rencontres de Kpalimé l'objectivité, l'intérêt commun et la critique constructive. C'est ainsi que nous bâtissons tous ensemble une presse moderne et prospère.

Chaque acteur de la presse a un rôle déterminant à jouer et une lourde responsabilité vis à vis des Togolais

L'échec n'est pas permis.

Pierre AGBANDA

Kouméalo ANATE

## Coopération PNUD/Parlement togolais

### Les députés formés en gestion des crises et prévention des conflits

Le projet de Renforcement des Capacités de l'Assemblée nationale en prévention des crises et coordination mis en œuvre depuis 2011 grâce à la coopération entre l'Assemblée nationale togolaise et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) se poursuit au Togo. C'est dans ce cadre qu'un atelier de formation des parlementaires en techniques de gestion des crises et infrastructures de la paix s'est tenu du 3 au 8 juillet à Lomé.



La table à l'ouverture des travaux

"Prévention des crises, médiation et infrastructures de la paix " et " Genre et prévention des conflits " : tels sont les thèmes sur lesquels ont porté les deux formations organisées conjointement par le PNUD et l'Assemblée nationale à l'endroit des parlementaires et du caucus des femmes parlementaires. Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de l'atelier ; celle de Mme Khardiata Lo N'Diaye, Représentante-Résidente du PNUD et coordonatrice du Système des Nations Unies au Togo, et celle de Dama Dramani, président de l'Assemblée

Nationale. Dans son intervention, Mme Khardiata Lo N'Diaye, a fait savoir que ces séries de formations sont destinées à " consolider les acquis en matière de gestion des crises tout en permettant à l'Assemblée nationale togolaise de se positionner à long terme comme acteur privilégié dans la prévention des conflits ".

Selon elle, le rôle du Parlement " s'est profondément élargi au-delà de ses fonctions classiques de législation, de contrôle et de représentation " et il devrait à l'avenir jouer " un rôle critique dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et la reconstruction ".

Mme Khardiata Lo N'Diaye demande pour cela, plus " d'enga-

gement pour la consolidation de la paix et la bonne gouvernance " de la part des parlementaires togolais. Elle estime par ailleurs que cet effort doit être plus accru chez les femmes parlementaires car les femmes sont les premières victimes des conflits. La coordinatrice du Système des Nations Unies au Togo a indiqué que cette formation permettra " aux femmes parlementaires de renforcer leur place dans la gestion des conflits et affirmer le rôle qui est le leur dans la participation au dialogue politique, la consolidation de la paix, données incontournables pour le développement socio-économique du Togo. "

En ouvrant les travaux de cette formation, le président de l'Assemblée Nationale, Dama Dramani, a estimé que ces " quatre jours d'échanges et de partage vont constituer pour l'ensemble des parlementaires, hommes et femmes, un cadre potentiel de réflexion sur leur engagement commun à contribuer à l'instaura-

tion de la paix " au Togo, en Afrique et dans le monde, soulignant que la médiation et la négociation et non les armes, ont permis de résoudre pacifiquement des crises et des conflits.

Ces compétences une fois acquises permettront aux élus du peuple de s'en servir surtout en ces moments où les élections s'annoncent dans notre pays.

Les parlementaires ont été outillés sur les mécanismes, méthodes et fondamentaux de gestion de conflits, les mécanismes du système d'alerte précoce et de réponse rapide, le renforcement d'un environnement juridique propice à la paix, à la sécurité et à l'Etat de droit à travers la réforme de la législation. Les femmes parlementaires membres du caucus, quant à elles, ont bénéficié d'une formation spécifique portant sur le " Genre et la Prévention des crises ".

Pierre AGBANDA

Kouméalo ANATE

## Fait divers

### La fin de l'épisode

S'il y a un événement qui aura marqué de façon indélébile un compatriote, c'est bien le triste souvenir de Béatrice, version ghanéenne. Kpankpantroukou, c'est son nom patronymique, ne connaissait pas sa partenaire avant leur rencontre amoureuse. Il ne l'aurait même pas vue quelque part auparavant.

En allant à Assigamé et plus précisément en se rendant dans les locaux de d'ECOBANK, Kpankpantroukou ne s'attendait pas à rencontrer la belle et tendre Béatrice. Il était allé pour encaisser le prêt qu'il a sollicité. Son ami et collègue de service lui avait apporté la bonne nouvelle la veille en lui annonçant qu'enfin le prêt était " sorti ".

C'était donc pour lui une joie doublée d'envie d'être lui aussi, " riche " une fois dans sa vie. Il mourait en effet d'envie de réaliser enfin son premier rêve, celui de s'offrir une moto de marque HAOJUE qui lui réduirait sensiblement ses dépenses de déplacement et naturellement augmenterait sa notoriété et sa cote auprès de ses collègues, des membres de sa famille et de ses amis.

Pour tous ces mobiles, Kpankpantroukou ne pouvait pas attendre un seul instant à l'annonce de la sortie de son prêt. Malgré les charges professionnelles qui pesaient sur lui, il s'est arrangé avec son collègue pour être à la banque. Somme toute, il en avait besoin. Il lui fallait rapidement encaisser cet argent et se rendre à la boutique qui lui avait auparavant livré le pro forma de la moto en vue de revenir au service avec naturellement l'engin. Il comptait faire une agréable surprise à ses amis, collègues et alliés. Hélas!

Comme l'homme propose et Dieu dispose, Kpankpantroukou pouvait penser à tout sauf rencontrer Béatrice. Mais voilà, c'est arrivé lorsqu'il était au guichet de la banque. Ses yeux ont soudainement rencontré ceux de Béa, comme lui-même l'appelle. Elle était face à lui et à moins de cinq mètres. Sa beauté l'a foudroyé. " J'ai reçu un électrochoc. Tout mon organisme a momentanément cessé de fonctionner ", a-t-il expliqué avant d'ajouter : " Il a fallu que les clients qui me suivaient boudeant avant que je ne recouvre mes sens pour enfin bouger. Je me demande si l'argent que ce farfelu de banquier a compté pour me remettre a atteint les cinq cents milles francs que j'ai sollicités ". De toutes les mille manières, Kpankpantroukou n'avait plus qu'un seul souci : faire vite et s'occuper de cette sublime créature divine.

Le pauvre ! Qui lui aurait dit qu'il s'offrirait à un fauve ? Aujourd'hui, il n'a que ses yeux pour pleurer. Il n'a plus rien. Ni moto, ni argent, ni Béa. Elle s'en est allée sans laisser d'adresse, emportant tout le pactole de Kpankpantroukou. Le drame se serait produit dans une chambre d'hôtel que la victime ne parvient pas à ce jour à situer. Ainsi soit-il !

B.TALOM

## Lumière

### La marque de la bête "666" (1ère Partie)

Le chiffre "666" était le chiffre que Dieu a donné à l'homme. Il signifie la richesse, le grand pouvoir, la sagesse et l'autorité.

Nous pouvons tirer notre lecture dans 2 chroniques 9 :13-28 : " Le poids de l'or qui arrivait chaque année à Salomon était de 666 talents d'or, outre ce qu'il retraiterait des négociants et des marchands qui en apportaient, de tous les rois d'Arabie et des gouverneurs du pays, qui apportaient de l'or et de l'argent à Salomon.

Le roi Salomon fit deux cent grands boucliers d'or battu, pour chacun desquels il employa six sicles d'or battu, et trois cents autres boucliers d'or battu, pour chacun desquels il employa trois cents sicles d'ors le roi les mirent dans la maison de la forêt du Liban.

Le roi fit un grand trône d'ivoire, et le couvrir d'or pur. Ce trône avait six degrés et un marche pied d'or attaché au trône ; il y avait des bras de chaque côté du siège, deux lions étaient près des bras, et douze lions sur les six degrés de part et d'autre. Il ne s'est rien fait de pareil pour aucun royaume. Toutes les coupes du roi Salomon étaient d'or, et toute la vaisselle de la maison du forêt du Liban était d'or pur. Rien n'était d'argent : on n'en faisait aucun cas du temps du roi Salomon. Car le roi avait des navires de Tarsis naviguant avec les serviteurs du Hiram ; et tous les trois ans avaient les navires de tarsis, apportant de l'or et de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons. Le roi Salomon fut plus grand que tous les rois de la terre par les richesses et par la

sagesse. Tous les rois de la terre cherchaient à voir Salomon, pour entendre la sagesse que Dieu avait mise dans son cœur. Et chacun d'eux apportait son présent, des objets d'argent et des objets d'or, des vêtements, des armes, des aromates, des chevaux et des mulets ; et il en était ainsi chaque année.

Salomon avait quatre mille crèches pour les chevaux destinées à ses chars, et douze mille cavaliers qu'il plaça dans les villes ou il tenait sur tous les rois, depuis le fleuve jusqu'au pays des philistins et jusqu'à la frontière d'Egypte.

Le roi rendit l'argent aussi commun à Jérusalem que les pierres, et les cèdres aussi nombreux que les sycomores qui croissent dans la plaine. C'était de l'Egypte et de tous les pays que l'on tuait des chevaux pour Salomon ". Nous voyons le "666" avec Salomon, qui a une grande richesse et un pouvoir absolu. Ce chiffre "666" que représente le poids de l'or qui arrivait à Salomon chaque année, c'est une prophétie du règne de l'antéchrist. Dans le règne de son royaume, Salomon tuait les gens pour se soumettre à lui.

Ecoutez cette bonne parole chaque vendredi de 10heures à 11heures sur radio Carré Jeune (RCJ 103.1 FM)

Frère Koffi : 90213158

Visitez le site [www.retour-doctrine-apotres.fr](http://www.retour-doctrine-apotres.fr)

E-mail [laveritequilibere@yahoo.fr](mailto:laveritequilibere@yahoo.fr)

**Selon le rapport 2014 de la CNUCED :****"En Afrique, la croissance économique ne pourra pas être soutenue ni transformatrice sans une diversification de ses sources"**

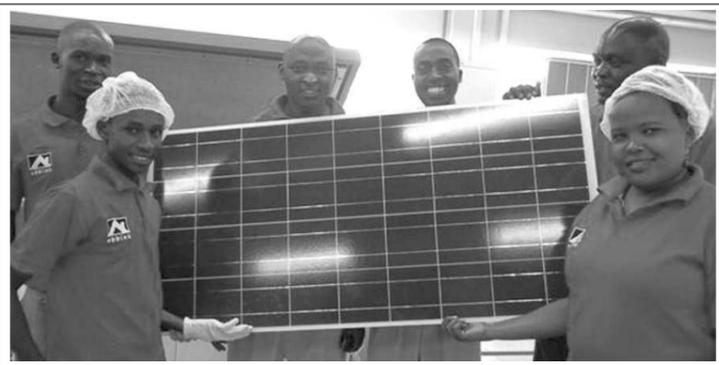
La Conférence des Nations unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) vient de publier, le 03 juillet dernier, son rapport 2014 sous-titré "Catalyser l'investissement pour une croissance transformatrice en Afrique". Ce rapport révèle qu'en Afrique, la croissance économique ne pourra pas être soutenue ni transformatrice sans une diversification de ses sources, aussi bien du côté de la demande que du côté de l'offre.

Le rapport relève que la productivité de l'investissement en Afrique a été plus élevée pendant la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle que pendant les années 1990, bien que cette évolution ait été peu visible dans le contexte général de la croissance économique que le continent a récemment enregistrée.

Il souligne en outre que pendant la période 1990-1999, le coefficient marginal de capital - qui mesure le degré d'inefficacité de l'utilisation du capital - était d'environ 7,4 en Afrique, contre seulement 4,1 de 2000 à 2011, dernière année pour laquelle on dispose de données.

" Cela signifie que pour augmenter d'une unité la production en Afrique, il fallait 4,1 dollars de capital supplémentaire pendant la période 2000-2011, contre 7,4 dollars en 1990-1999, c'est-à-dire presque deux fois moins ", explique-t-il.

Selon le document, cette



augmentation de la productivité s'explique notamment par les améliorations apportées aux infrastructures, l'élargissement de l'accès à la technologie et les réformes qui ont fait baisser les coûts de transaction liés à la production, au commerce et à l'investissement.

La hausse de la productivité du capital en Afrique est importante parce qu'elle est un des moteurs importants de la croissance et un facteur déterminant de la compétitivité. Elle améliore l'aptitude de l'Afrique à soutenir la concurrence et à s'intégrer dans l'économie mondiale.

Par rapport aux autres groupes de pays en développement, la productivité du capital a été beaucoup plus élevée en Afrique qu'en Amérique et légèrement plus élevée qu'en Asie pendant la période 2000-2011, alors que dans les années 1990, elle était inférieure à celle de ces deux groupes de pays.

S'il s'agit d'une tendance encourageante, il convient néan-

moins de noter que dans 22 pays du continent, la productivité de l'investissement n'a pas changé ou a diminué entre 1990-1999 et 2000-2011. En outre, l'augmentation globale de la productivité des investissements occulte le fait que l'investissement public est peu productif en Afrique subsaharienne.

Malgré son importance, il ne faut pas promouvoir l'investissement privé au détriment de l'investissement public, souligne le rapport. Il existe entre ces deux types d'investissement de fortes complémentarités, d'où la nécessité d'accroître en Afrique l'investissement public, qui est un moyen d'attirer l'investissement privé et d'augmenter la rentabilité du capital privé.

Alors que l'investissement public joue un rôle essentiel de catalyseur dans le processus de développement, son taux a diminué dans au moins 23 pays au cours des deux dernières décennies.

Selon le rapport, les

Gouvernements africains devraient stimuler l'investissement public, renforcer les liens entre capital privé et capital public et veiller à la cohérence de leur politique générale de promotion de l'investissement. Ainsi, ils ne devraient pas promouvoir l'investissement étranger direct au détriment de l'investissement local.

Les Gouvernements africains offrent de généreuses incitations aux investisseurs étrangers, qui placent les investisseurs locaux en position défavorable et vont à l'encontre des efforts faits pour promouvoir l'entrepreneuriat local et l'investissement intérieur. Il faut veiller à ce que les politiques favorisant l'investissement étranger direct soient compatibles avec celles destinées à développer l'entrepreneuriat local.

Il est possible d'en faire davantage pour accroître l'impact de l'investissement sur la croissance en Afrique.

L'amélioration de la productivité de l'investissement privé passe par le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre, l'amélioration des infrastructures, l'élargissement de l'accès à un crédit abordable et la diminution du coût élevé des facteurs de production.

Parallèlement, pour accroître la productivité de l'investissement public, particulièrement dans le domaine des infrastructures, il faudrait améliorer la

sélection et l'exécution des projets, mieux rentabiliser les infrastructures existantes par des mesures de maintenance et recentrer les investissements publics sur des secteurs tels que l'énergie et les transports.

L'investissement est l'un des principaux moteurs de la croissance à long terme; or, les taux d'investissement ne sont pas suffisants pour atteindre les objectifs de développement nationaux.

Pendant les deux dernières décennies, le taux d'investissement moyen en Afrique a oscillé autour de 18 %, donc bien en dessous du seuil de 25 % jugé nécessaire pour faire réellement reculer la pauvreté. Le rapport fait observer que la faiblesse du taux d'investissement explique en partie la lenteur des progrès que la région a accomplis ces dix dernières années dans la réalisation de ses objectifs de développement.

Tout en soulignant qu'il est nécessaire d'accroître les taux d'investissement, le rapport fait valoir que les gouvernements africains devraient redoubler d'efforts pour améliorer la productivité des investissements actuels et futurs et orienter l'investissement vers des secteurs stratégiques et prioritaires qui sont indispensables à une croissance soutenue et à la transformation économique, comme les agro-industries et le secteur manufacturier.

**COMMUNIQUE**

**TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'A PARTIR DE CE JOUR, LES ESPACES TELECOM PORT, ASSIVITO, AGOE ET KARA RESTENT OUVERTS A LA CLIENTELE DE 12H A 14H 30MN DU LUNDI AU VENDREDI ET DE 08H A 13H LES SAMEDIS.**

**TOGO TELECOM REMERCIE SON AIMABLE CLIENTELE POUR SA DISPONIBILITE ET SA CONFIANCE.**

**LA DIRECTION GENERALE**

## 26ème Assemblée générale ordinaire du Groupe Ecobank :

# Emmanuel Ikozoboh porté à la tête du Conseil d'Administration

Les actionnaires du Groupe Ecobank étaient le 30 juin dernier au siège du Groupe à Lomé, en assemblée générale ordinaire suivie d'une assemblée générale extraordinaire. Au terme de ces assises qui ont duré toute la journée, les actionnaires ont porté le Nigérian Emmanuel Ikozoboh à la tête du Conseil d'Administration du Groupe. Le Nigérian aura la lourde responsabilité de maintenir le cap du Groupe dans le " respect des normes en vigueur en matière de banque ".

Déjà en mars dernier, une Assemblée générale extraordinaire avait approuvé un Plan d'actions de gouvernance afin d'inscrire le Groupe Ecobank dans une nouvelle dynamique de gouvernance. Ainsi, le 30 juin dernier, les actionnaires du Groupe étaient conviés à un double exercice : prendre part à la 26ème Assemblée générale ordinaire pour notamment approuver les comptes de la société pour l'exercice clos au 31 décembre 2013, et à l'assemblée générale extraordinaire qui

a débattu des modifications essentielles à apporter aux statuts de l'institution bancaire panafricaine, en vue de la réorganisation de son Conseil d'administration.

A la fin des travaux, le nouveau Conseil d'Administration présidé alors par Emmanuel Ikozoboh (comptable de formation et ayant fait une grande partie de sa carrière chez Deloitte en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale), se compose de trois administrateurs exécutifs (Albert Essien, Directeur



Emmanuel Ikozoboh (au milieu, lors de la conférence de presse

Général du Groupe, Mme Evelyne Tall-Daouda, Directeur Général Adjoint et Chief Operating Officer du Groupe, et Laurence do Rego, Administrateur exécutif, Directeur Finance) et neuf administrateurs non exécutifs.

Selon le Président du Conseil d'Administration intérimaire, André Siaka, le " Conseil

est résolument engagé à instaurer les normes les plus élevées de gouvernance d'entreprise ". Il a ajouté que ce conseil doit tirer les leçons des récents événements, aborder tous les problèmes en vue de bâtir de solides fondations pour une réussite durable du Groupe.

Le Directeur général du Groupe, Albert Essien, a, quant à lui, commenté les résultats financiers de l'exercice 2013 d'Ecobank. " Nous avons de très bons fondamentaux et je suis extrêmement motivé par l'énorme potentiel de notre unique plate-forme ", a-t-il affirmé avant de relever cependant que la structure mère du Groupe au Nigéria connaît cette année une situation déplorable.

Notons qu'en 2013, Ecobank avait affiché des revenus supérieurs à 2 milliards de dollars avec un total du bilan égal à 22,5 milliards de dollars. Le Groupe est actuellement présent dans 36 pays africains, avec un réseau de plus de 1.280 agences et bureaux.

JPB

## Sport/Premier arbitre noir de football en République Tchèque :

# Le Togolais Belman Belei attire les regards

Alors que la coupe du monde de football Brésil 2014 tire vers sa fin, l'Afrique qui a vu ses représentants retourner au bercail, est néanmoins présente avec deux arbitres parmi les quinze retenus pour l'assaut final. Il s'agit en l'occurrence de Doue et Haimoudi. Si aucun arbitre togolais n'a été retenu pour cette fête du football mondial, il en existe un qui officie dans le championnat Tchèque et qui attire les regards. Il s'agit de Raphaël Belei alias Belman. Entraîneur des élèves de SK Cechie Smichov, il est le premier arbitre africain de football en République tchèque.

Notre compatriote, vit à Prague depuis 1997. Diplômé en relations internationales de l'Université Charles, analyste en informatique dans la vie de tous les jours, Belman est depuis peu le premier arbitre africain noir de football officiant en République tchèque.

Répondant aux questions de la radio locale radio.cs, il a laissé entendre que " Ce n'est pas si dif-

ficile (d'être arbitre dans ce pays ndr) à condition de comprendre la mentalité des joueurs tchèques. Beaucoup d'entre eux jouent un foot facile et tombent aussi très facilement en pensant que l'arbitre doit automatiquement arrêter le jeu et leur accorder une faute. Mais quand tu leur expliques qu'ils doivent continuer à jouer, rester sur leurs jambes et ne pas tomber à tout-va, ils essaient de

s'adapter à l'arbitre. "

Il souligne toute fois qu'il est parfois difficile de se faire respecter.

" Quand tu es arbitre assistant, c'est plus difficile. Mais quand tu es arbitre central, tu as un pouvoir que les joueurs n'ignorent pas. J'ai des cartons que je distribue quand je sens que les joueurs me manquent de respect. Mais je m'efforce de laisser jouer le plus possible sans interrompre tout le temps ", explique-t-il.

Abordant les motifs qui l'ont poussé à se lancer dans l'arbitrage, il confie: " J'ai longtemps joué comme amateur et je me suis dit que les arbitres n'étaient pas toujours très justes. Je me suis donc dit que j'allais essayer de faire mieux qu'eux ".

" J'avais l'impression qu'ils sifflaient parfois des choses qui n'avaient rien à voir avec le foot ou qu'ils ne comprenaient pas bien l'esprit du jeu, qu'ils n'en appliquaient pas bien les règles", a-t-il fait savoir, soulignant qu' " on ne peut pas danser et s'apprécier (sic), je laisse donc aux autres le soin d'apprécier ma valeur arbitrale. Mais comme je vous le dis, je m'efforce de faire respecter l'esprit fair-play et d'être le plus juste possible pour les deux équipes. Je fais de mon mieux et je pense pouvoir dire qu'il y a peu de matchs où les joueurs n'ont pas apprécié ma façon d'arbitrer".

Au sujet de la communication en tchèque sur le terrain qui pourrait constituer pour lui un obstacle, Belman se défend : " Je vis depuis dix-sept ans en République tchèque et la langue ne constitue pas un obstacle pour moi. Il n'y a donc aucune barrière linguistique entre moi et les joueurs. Je suis aussi très diplomate. Je préfère ne pas trop donner de cartons et communiquer avec les joueurs. Je m'efforce de leur expliquer les choses et quand ils voient que c'est moi qui ai raison, ils font attention, car ils savent que ce qui suit après, c'est une sanction sous forme de carton ".

Et de confier : " J'étais un objet de curiosité pour certains, parce qu'il n'y avait pas encore d'arbitre de couleur dans un championnat tchèque. J'ai eu un peu de chance avec les gens de la fédération qui se sont donné de la peine pour me protéger. Ils m'ont donné pas mal d'instructions et m'ont dit de ne surtout pas hésiter à les informer du moindre problème ou à le noter dans le rapport de match. A ce niveau-là, cela s'est donc très bien passé et cela a facilité mon intégration. Au niveau des clubs, cela a demandé un peu plus de temps. Quand ils me voient arriver au stade, ils se disent : "Ah, ah, c'est un Noir qui va nous arbi-



Raphaël Belei alias Belman

trer aujourd'hui...". Mais là aussi, quand ils voient sur le terrain que je connais les règles et que j'essaie de faire mon boulot correctement, ils me respectent. "

Ses origines et la couleur de sa peau ne constituent pas un problème majeur pour lui sur le terrain.

" Au niveau des championnats tchèques, je peux dire que je n'ai jamais eu de problème majeur. Même pour ce qui est des insultes racistes, de temps en temps, on entend quelqu'un crier dans le public, mais cela n'a jamais dépassé une certaine limite. Les joueurs et les dirigeants, eux, sont beaucoup plus prudents. Finalement, le seul problème que j'ai eu, c'était dans un tournoi de Roms. Ils ont été très racistes. C'était curieux. Ils sont une minorité comme moi, du coup je m'étais dit que notre collaboration serait plus facile. Mais le dernier match que j'ai arbitré a fini en queue de poisson et j'ai quitté la pelouse sous escorte... "

Il apprécie à sa juste valeur la bonne entente qui existe entre lui et ses collègues arbitres tchèques. " Ils ont été très sympas. Je ne peux vraiment pas me plaindre de leur comportement. Ils m'aident par exemple quand j'ai quelques difficultés pour la rédaction de certaines choses sur la feuille de match pour que celles-ci ne soient pas mal interprétées après ". En attendant de le voir officier des matchs en coupes européennes, nous lui souhaitons bon vent dans son championnat.

Pierre GBANDA  
source : radio.cs

## Médias/Une semaine après la tenue des Etats généraux :

# Le CONAPP et l'ATOPPEL font le point de leur participation

Le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et l'Association Togolaise de la Presse en Ligne (ATOPPEL) ont tenu, le mardi dernier à la Maison de la Presse, une conférence de presse en vue de faire le point de leur participation aux Etats généraux de la presse qui ont eu lieu du 30 juin au 02 juillet 2014 à Kpalimé. Pour ces deux organisations de presse, c'est la satisfaction puisque leurs préoccupations contenues dans une plate-forme soumises à ces assises, ont été globalement prises en compte.

On s'en souvient, deux cent cinquante professionnels et acteurs indirects de la presse togolaise, publics et privés, ont participé, du 30 juin au 02 juillet 2014 à Kpalimé, aux états généraux de la presse sous le thème : " Le pari de la professionnali-

sation ". Ces assises avaient pour objectif de rechercher les voies et moyens de rendre la presse togolaise plus professionnelle. Les débats parfois houleux ont permis à la famille de la presse de prendre des résolutions en vue de garantir un avenir prometteur aux médias togolais.

Se félicitant non seulement de " l'esprit de responsabilité dont ont fait preuve les participants, studieux et impliqués tout au long des travaux mais également de la qualité des échanges qui a permis que chacun ait pu s'exprimer et porter ses idées ", le CONAPP et l'ATOPPEL ont noté avec " satisfaction que plus de 90% de leurs propositions ont été retenues dans les commissions, approuvées par la plénière et intégrées aux recommandations ".

Cependant, font-ils remarquer, " pour que les assises de

Kpalimé ne soient pas sans lendemain, il importe que les recommandations reçoivent application avec une certaine célérité ". Aussi proposent-ils la mise en place d'une commission ad Hoc de suivi des Etats généraux et la constitution d'un " pôle d'avocats et de notaires chargé d'accompagner les promoteurs et responsables des organes qui souhaitent aller vers la création formelles d'entreprises de presse " et aboutir à une " meilleure structuration des organes de presse et leur insertion dans le tissu économique ".

Enfin, les deux organisations de presse dans une démarche inclusive, invitent les autres organisations de presse, à fédérer leurs énergies afin de peser davantage sur les décisions publiques et réussir le pari de la professionnalisation.

JPB

## 12ème Foire internationale de Lomé officiellement lancée : Etre désormais plus proche des populations

C'est parti pour la 12ème édition de la Foire Internationale de Lomé qui se tiendra du 21 novembre au 08 décembre 2014 au Centre Togolais des Expositions et Foires (CETEF) de Lomé. La campagne de promotion a été officiellement lancée le jeudi 03 juillet dernier au CETEF par le ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Mme Bernadette Légzim-Balouki, en présence de son collègue des Mines et de l'Energie, Noupokou Dammipi et de nombreux invités. Et pour une première, la Foire de Lomé veut se tourner davantage vers les populations, avec l'introduction d'un thème spécial au cours d'un salon.

Les choses bougent du côté de la Foire internationale de Lomé. Pour innover, les organisateurs de cet événement forain ont décidé d'introduire un thème spécial lors de ce grand rendez-vous annuel des affaires de Lomé.

Si pour le directeur du CETEF, Kueku-Banka Johnson, l'édition 2014 de la Foire, "à la différence des onze premières, revêt une particularité singulière" un chapelet d'innovations allant de l'introduction d'un thème spécial de diverses variétés, à des séminaires et séances de recy-

clages, le ministre du Commerce, Mme Légzim-Balouki, lui, y voit un moyen pour faire la promotion des produits locaux de très bonne facture, et donc de faire de bonnes affaires. Il est également prévu l'organisation d'un séminaire de deux jours à l'endroit des exposants d'horizons divers, en vue de les amener à centrer davantage les débats sur les relations d'affaires et d'échanges plutôt que de se focaliser sur les chiffres d'affaires issus de la vente directe.

Un motif certain de satisfaction pour le ministre du



Les officiels au lancement de la 12ème édition de la Foire

Commerce qui invite tous les acteurs impliqués à plus de mobilisation pour la réussite de l'événement. "Affûtez vos armes tout en respectant les règles du jeu. Car nous nous apprêtons à faire du business tout en promouvant nos produits", a-t-elle martelé.

L'introduction d'un thème spécial qui porte cette année sur les énergies renouvelables,

donne droit d'existence à un premier rendez-vous, le Salon International des Energies Renouvelables qui se tiendra du 21 au 25 novembre 2014 sur le site de la Foire. Le thème retenu pour ce premier coup d'essai est : "Energies renouvelables, source de progrès et de développement durable".

Cette importante innovation est bien le fruit d'un accord de

partenariat technique et stratégique signé entre le CETEF et la Société Africaine des Biocarburants et des Energies Renouvelables (SADER). Selon son Président directeur général, Thiernot Tall, la SADER est une initiative conjointe de la BOAD et de la BIDC, spécialisée dans la promotion des énergies renouvelables dans 15 pays d'Afrique dont le Niger, le Tchad et le Togo. A termes, ce projet ambitieux de construire des éco-villages entièrement alimentés par des énergies renouvelables, puisque l'Afrique a un fort potentiel en la matière (hydroélectricité, gisements éoliens, biomasse...).

Rendez-vous est donc pris pour le 21 novembre 2014 pour l'ouverture officielle de la 12ème édition de la Foire internationale de Lomé couplée du 1er Salon International des Energies Renouvelables.

JPB

## Lutte contre la faim : De la nécessité de faire la promotion du droit à l'alimentation

Il y a plusieurs années déjà que les premiers responsables du ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche parlent de sécurité alimentaire. Même si le Togo a eu le mérite de diminuer de moitié le taux de personne sous alimentées (de 32 à 16%), il existe encore des poches de résistance où la faim sévit. Face à cette situation, des spécialistes proposent comme remède, la promotion du droit à l'alimentation.

Initié par le gouvernement, le projet "Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire" qui vise à assurer une coordination effective des actions menées en matière de sécurité alimentaire, trouve un véritable soutien au sein de la

société civile. C'est à juste titre que l'Organisation pour l'Alimentation et le Développement Local (OADEL) se propose de contribuer à l'éradication de la faim et de la malnutrition et de permettre aux paysans et transformateurs de

vivre décemment de leurs activités par la promotion du droit à l'alimentation et la consommation locale. L'association a édité dans ce sens un dépliant intitulé "Le Droit à l'Alimentation, qu'est-ce que c'est ?" qu'elle a présenté au public le 27 juin dernier au cours d'une conférence de presse à la Boutique-Bar-Restaurant (BoBaR) des produits locaux à Bè Beach à Lomé.

Document de dix pages, ce dépliant traite des questions relatives au droit à l'alimentation, notamment "Pourquoi un droit à l'alimentation ?", "Les éléments clés du droit à l'alimentation", "Le rôle de l'Etat dans le droit à l'alimentation ?", "Le rôle du citoyen dans le droit à l'alimentation", etc.

"Le droit à l'alimentation signifie que tous les individus ont le droit de s'alimenter et de nour-



La table à la cérémonie de présentation du dépliant

rir leurs familles en toute dignité", a indiqué le coordonnateur des programmes à OADEL, Yawo Amétoényénu.

Comme éléments clés de ce droit, on peut citer la disponibilité, notamment sur les marchés, l'accessibilité (économique et physique) et l'adéquation qui prend en compte l'âge de l'individu, ses conditions de vie, sa

santé, son travail...

Rappelons au passage que le droit à l'alimentation ne vise pas à obliger les Etat à fournir de l'alimentation à la population, mais plutôt à permettre à celle-ci d'y avoir accès. C'est dire que nous avons tous un rôle pour assurer notre propre alimentation et celle de notre famille.

JPB

### Journée africaine de l'écologie

## Lomé, bientôt siège de GROECAAF

Comme nous l'avions annoncé dans nos précédentes parutions, du 20 au 22 juillet 2014 se tiendra à Lomé, la 5ième édition de la journée africaine de l'écologie couplée avec l'inauguration du siège du Groupe de Réflexion des Organisations Ecologiques des Caraïbes et d'Afrique Francophone (GROECAAF). Une initiative lancée en 2010 par le réseau GROECAAF. Son président, M. Séraphin Agbodo Yorokpa l'a encore déclaré lors d'une conférence de presse le 07 juillet dernier à Lomé. Il a précisé le thème de cette édition est "agir pour la sécurité environnementale, c'est œuvrer pour la sécurité des populations".

Il a précisé que la JAE permettra les échanges d'expériences et d'initiatives pour une synergie d'actions locale dans le but de relever les défis écologiques et de promouvoir l'éveil écologique en Afrique et aux Caraïbes.

Le réseau GROECAAF a pour but de promouvoir un cadre de concertation des organisations de la société civile francophone d'Afrique et des Caraïbes sur les questions écologiques pour une

synergie d'action et d'intervention concertée entre les membres

- d'Etablir l'état des lieux des questions écologiques, poser des diagnostics pour proposer des éléments de réponses par différents moyens disponibles,
- de Fédérer les synergies d'actions,
- de Renforcer la capacité d'intervention des ONG, associations, et OSC francophones sur le terrain par des séminaires d'information et de formation,
- de rechercher l'appui institutionnel, matériel et financier pouvant faciliter l'exécution des programmes et des projets de ses membres.

- de faire des plaidoyers, des propositions et négocier avec le pouvoir public pour l'amélioration des conditions du vivant (humain et non humain) et pour la protection de la planète.

- de servir de pont entre les différents partenaires et les organisations membres,
- de Collaborer avec les écoles et les universités et les centres des recherches pour les échanges et partages d'expériences.

Carole AGHEY

## BRÉSIL 2014 : L'Argentine en finale face à l'Allemagne

L'Argentine se qualifie pour la finale de la Coupe du monde. Mercredi à Sao Paulo, après 120 minutes pauvres en occasions, l'Albiceleste s'est qualifiée aux dépens des Pays-Bas à l'issue de la séance des tirs au but avec deux parades de Sergio Romero.

L'équipe s'impose face aux Pays-Bas (0-0, 4 tab à 2). L'Argentine rejoint donc l'Allemagne en finale au terme d'un match insipide mais insoutenable en terme de suspense. La place en finale de cette Coupe du Monde 2014, entre les Pays-Bas et l'Argentine, s'est jouée se aux tirs au but. Les deux sélections se sont neutralisées (0-0) à l'issue de la prolongation.



L'équipe d'Argentine savourant sa victoire hier devant les Pays Bas

Après une demi-finale terne et serrée ce mercredi, les Argentins se sont qualifiés à l'issue de la séance de tirs au but (0-0, 4-2 tab). Ron Vlaar et Wesley Sneijder ont vu leur penalty arrêté par Sergio Romero. Les Argentins n'ont plus joué de finale de Mondial

depuis 1990.

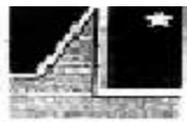
Tout bénéfique pour l'Allemagne qui bénéficie déjà de 24h de repos en plus, et affrontera en prime une formation qui aura une prolongation dans les jambes.

Source : africatosports.com

République Togolaise

Travail - Liberté - Patrie

MINISTRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT


**agetur - TOGO**

Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

**PROJET D'URGENCE DE RÉHABILITATION D'INFRASTRUCTURES  
ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)**
**COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES  
SOUS-COMPOSANTE A2 : RÉHABILITATION DE VOIRIES URBAINES**
**TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE PAVAGE DE LA SECONDE CHAUSSÉE  
DES AVENUES PYA ET PYA PROLONGÉE À LOMÉ**
**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL  
N° 006/PURISE A2/AGETUR-TOGO/2014**

Lomé, le 20 juin 2014

1. Le présent Avis d'appel d'offres national suit l'Avis Général de Passation de Marchés du projet paru dans " Development Business " N°45232452 du 10 août 2009.

2. La République Togolaise a reçu un don dénommé " Don IDA H489-TG et Don FEM TF 94675" auprès de l'Association Internationale de Développement et du Fonds pour l'Environnement Mondial pour couvrir le coût partiel du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques de Lomé (PURISE) et entend affecter une partie du produit de ce don aux paiements relatifs aux marchés de travaux d'aménagement et de pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé (3.150 ml) à Lomé.

3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) invite les soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée, en vue de la réalisation des travaux répartis en quatre (4) lots et dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

(i) Lot Trav\_PYA01 :  
" Démolition du trottoir Est et de la piste cyclable des Avenues de Pya et de Pya prolongée du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) ;

" Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK0+000 au PK1+875 (1 875 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur,

" Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveaux au carrefour du PK0+000 au PK0+100, caniveaux intercepteurs dans les amorces des voies adjacentes).

(ii) Lot Trav\_PYA02 :  
" Démolition du trottoir Est et de la piste cyclable des Avenues de Pya et de Pya prolongée du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) ;

" Aménagement et pavage de la seconde chaussée des avenues de Pya et Pya prolongé du PK1+875 au PK3+150 (1 275 ml) en 1x2 voies de 9 m de large avec revêtement en pavés autobloquants de 11 cm, 1 trottoir de 2,0 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur, un terre plein central de 2,5 m de large revêtu en dallage de béton de 8 cm d'épaisseur du PK2+300 au PK3+150;

" Construction d'ouvrages d'assainissement (caniveau latéral du PK2+300 au PK3+150, caniveaux intercepteurs dans les amorces des voies adjacentes).

(iii) Lot F\_PYA : Fourniture de:  
" Pavés semi-blancs et gris autobloquants de 11 cm d'épaisseur;  
" Bordures T2, T3, A2 et P3.

(iv) Lot Sign&Eclair\_PYA:  
" Travaux de signalisation horizontale (marquage sur chaussée),  
" Travaux de signalisation verticale (fourniture et pose de panneaux),  
" Eclairage public de la nouvelle chaussée à construire du PK2+300 au PK3+150.

Les délais d'exécution des travaux sont de huit (08) mois pour chacun des lots Trav\_PYA01 et Trav\_PYA02 et de cinq (05) mois pour chacun des lots F\_PYA et Sign&Eclair\_PYA.

4. L'Appel d'offres national se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'offres national (AON) spécifiées dans la publication de la Banque " Directives de passation des marchés financés par les prêts de la BIRD et les crédits de l'IDA ", et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Dossier d'appel d'offres.

5. Les soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir de plus amples renseignements à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO à Lomé, au 1337 boulevard Jean PAUL II Lomé - Tél. : (+228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (+228) 22 26 46 53 et examiner le dossier d'appel d'offres

international à la même adresse à partir du 23 juillet 2014 aux heures ouvrables TU.

6. Les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres :

- i.- Attestation originale de la Direction Générale des Impôts (quitus fiscal) ;
- ii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
- iii.- Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).

7. Les spécifications de qualification comprennent :

- ne pas avoir d'antécédents de non exécution de marché au cours des trois (3) dernières années ;
- avoir un minimum de chiffres d'affaires moyen annuel en travaux BTP au cours des cinq (5) dernières années au moins égal au montant de son offre toutes taxes comprises ;
- avoir participé à titre d'entrepreneur ou de sous-traitant dans au moins un (1) marché au cours des cinq (5) dernières années qui a été exécuté de manière satisfaisante et terminé, pour l'essentiel, et qui est similaire aux travaux, objet du présent appel d'offres ;
- la justification de facilités de crédit bancaire couvrant un montant minimum de cent vingt cinq millions (125 000 000) de Francs CFA pour chacun des lots Trav\_PYA01 et Trav\_PYA02, Cent Cinquante Millions (150 000 000) de francs CFA pour le lot F\_PYA et Quarante Millions (40 000 000) de francs CFA pour le lot Sign&Eclair\_PYA;
- la mise à disposition du chantier des équipements et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux.

Se référer au DAON pour la liste complète des critères de qualification.

La marge de préférence au bénéfice des entrepreneurs ou groupements d'entreprises nationaux ne s'appliquera pas.

8. Le Dossier d'appel d'offres national complet en français peut être acheté et retiré par les soumissionnaires intéressés à l'adresse ci-dessus, contre paiement d'un montant non remboursable de Cent Mille (100 000) Francs CFA. Le paiement sera effectué en espèces à l'adresse ci-dessus, contre remise d'un reçu, ou par virement sur le compte intitulé " AGETUR Fonctionnement N°701012140033 5602 " ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désirant recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres, à l'exception des plans, pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.

9. Les soumissions devront être accompagnées du reçu d'achat du Dossier d'Appel d'Offres national délivré par l'AGETUR-TOGO et déposées à la salle de conférence de l'AGETUR-TOGO à Lomé, le 22 juillet 2014 à 9 heures TU au plus tard. Les dépôts électroniques ne seront pas admis. Les soumissions présentées hors délais 22 juillet 2014 à 9 heures TU, en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister.

10. Toutes les soumissions doivent être accompagnées d'une Garantie de Soumission d'un montant de Dix Millions (10 000 000) de francs CFA pour chacun des lots Trav\_PYA01 et Trav\_PYA02, Onze Millions (11 000 000) de francs CFA pour le lot F\_PYA, et Trois Millions (3 000 000) de francs CFA pour le lot Sign&Eclair\_PYA.

11. Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'AGETUR-TOGO, 1337, boulevard Jean Paul II - Tél. : (228) 22 26 14 46 / 22 26 46 84 - Fax : (228) 22 26 46 53 - Email : ageturtogo@yahoo.fr ou ageturinfo@agetur-togo.com - LOME - TOGO

**La Direction Générale**